

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 92.096 du 11 janvier 2001

A. 87.447/XI-7486

En cause : **MADUKA** Remigius Ogidi,
ayant élu domicile
rue de la Borne 50/4
1080 Bruxelles,

contre :

l'Etat belge, représenté par
le Ministre des Classes Moyennes et
de l'Agriculture.

LE PRESIDENT F.F. DE LA XI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 22 octobre 1999, par Remigius Ogidi MADUKA, qui demande l'annulation de la décision prise le 24 août 1999 refusant de lui octroyer une carte professionnelle;

Vu le mémoire en réponse;

Vu le rapport de M. CUVELIER, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 2000, notifiée aux parties, ordonnant le dépôt de ce rapport et convoquant celles-ci à comparaître le 14 novembre 2000;

Entendu, en son rapport, M. VANHAEVERBEEK, conseiller d'Etat, président de chambre f.f.;

Entendu, en ses observations, Me KNALLER, loco Me MOSSELMANS, avocat, comparaissant pour la partie requérante;

Entendu, en son avis conforme, M. GILLIAUX, premier auditeur, chef de section au Conseil d'Etat;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que par un courrier du 5 mai 2000, le conseil du requérant a porté à la connaissance du Conseil d'Etat que son client "a obtenu la nationalité belge par naturalisation (...) il n'a dès lors plus d'intérêt à poursuivre la procédure et souhaite se désister de son action"; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit accueilli,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 7.000 francs, sont mis à charge de la partie requérante.

Article 3.

La partie de la taxe indûment acquittée par le requérant, lui sera, à concurrence de 500 francs, remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique,
le onze janvier deux mille un par :

M. VANHAEVERBEEK, président de chambre f.f.,
Mme ROBA, greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

N. ROBA.

J. VANHAEVERBEEK.